

Nouvelle organisation de la gouvernance à Anim'action

Dans la lignée du travail engagé au cours de l'année 2019, voici la nouvelle organisation de la gouvernance au sein de l'association ANIM'ACTION, validée par le Conseil d'Administration. Ce nouveau modèle découle d'un long travail d'enquête, d'analyse et de construction collective.

L'organisation d'une AG extraordinaire (en +de l'AG ordinaire) officialisera le vendredi 02/10/2020 cette nouvelle étape dans l'évolution de l'association avec le vote des statuts modifiés. Le règlement intérieur devra ensuite être mis à jour en conformité avec cette évolution.

Mais revenons un peu en arrière...

Depuis sa création, l'association a pour objectif de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie. En effet, Anim'action n'est pas simplement un espace d'animation socioculturelle. L'association mène des projets participatifs, de développement social sur la commune, avec les habitants.

Au fil de son histoire (clin d'œil aux festivités des 70 ans, il y a déjà 2 ans !), et comme beaucoup d'autres structures socio-éducatives, Anim'action s'est professionnalisée. Elle a développé des compétences techniques reconnues, et se positionne ainsi comme un des acteurs majeurs sur son territoire.

Cette montée en compétence des professionnels, tout comme d'autres paramètres décisifs (la politique sociale nationale, les exigences administratives et réglementaires, l'obligation de rendement...) peut avoir des effets sur la participation effective des habitants. Au vu des difficultés de renouvellement de nos instances et des problématiques fréquentes pour mobiliser les adhérents sur des sujets (il y a aussi de belles réussites !)..., le CA s'est questionné : Anim'action est-elle devenue un lieu ressource avec des professionnels qui portent les intérêts des habitants et répondent à leurs besoins ? ou bien Anim'action est-elle encore un espace au sein duquel les habitants « appuyés » par des professionnels, peuvent s'organiser pour améliorer leur quotidien, développer des projets ?

Pas de réponse tranchée... l'association évoluant aussi au gré de la société. Le CA d'Anim'action s'est donc accordé autour d'un objectif : créer, recréer, ou améliorer les conditions pour que les habitants aient le pouvoir d'agir sur ce qui les concerne, après 9 ans de fonctionnement en co-présidences (depuis l'AG en 2011).

Le Projet Social (2018-2022), avec sa démarche de renouvellement en 2018, a enclenché cette dynamique que nous avons abordé dès 2019 autour du renouvellement de la gouvernance, en d'autres termes du modèle démocratique interne, de la place de chacun de ses membres dans l'association.

A travers cette évolution, nous souhaitons :

- Favoriser l'implication des adhérents dans le fonctionnement de l'association et accompagner leur pouvoir d'agir et de décision,
- Répartir les responsabilités, fluidifier les circuits d'information et de décision,
- Faciliter et conforter la fonction de Co-Présidence,
- Clarifier l'organisation pour la rendre accessible, et opérationnelle,
- Faciliter les fonctionnements en réduisant certains effets de la sectorisation,
- Susciter de nouveaux projets, dynamiser les initiatives.

Cette synthèse est complémentaire au tableau comparatif (« Avant-Après »), ainsi qu'au film d'animation réalisé pour expliciter ce nouveau modèle.

L'Assemblée Générale (AG)

L'AG ordinaire est composée de membres de l'association, tels que définis dans les statuts. Elle a lieu chaque année, à la date fixée par le Groupe Pilote.

L'AG est la représentation de l'ensemble des adhérents, qui sont invités à y participer et à exprimer leurs points de vue et leurs votes, candidater pour remplir des fonctions de co-présidences, s'informer...

A l'image d'un peuple dans une démocratie, ce sont les adhérents qui ont le pouvoir dans l'association : décider, désigner, agir, exprimer leurs points de vue, participer aux actions, faire des propositions, élire des représentants.

L'AG élit les Co-Président(e)s. Ils peuvent être au nombre de 7 à 9.
L'entité réunissant les Co-Président(e)s est nommée « Groupe Pilote ».

L'AG vote les rapports d'activité, moral et financier, approuve les comptes de l'exercice clos et examine toutes les questions des adhérents.

Les rapports et élections ne sont votés qu'à la majorité des membres présents ou représentés (maximum de 5 procurations), avec un minimum de votants présents au moins égal au double du nombre de Co-Président(e)s.

Le Groupe Pilote (GP)

Composé de 7 ou 9 Co-Président(e), il se réunit a minima 6 fois/an, avec au moins 50 % de ses membres pour délibérer valablement. Il assure la gestion des affaires courantes et l'organisation de l'association se nourrissant des bilans et propositions émanant de la direction et des secteurs d'activité, en cohérence avec les orientations globales, par délégation de l'AG.

Co-animé par le Directeur et un(e) Co-Président(e) tournant(e), le GP fournit des supports de travail au Groupe Ressources (GR) ou répond à ses sollicitations. Il assure le suivi des équipes et des finances de l'association, tout en assumant le rôle de représentation et de travail avec les partenaires.

Les **Co-Président(e)s** partagent la fonction de présidence et donc la responsabilité légale de l'association. Ils/elles doivent maintenir un lien régulier avec le terrain et un niveau d'information suffisant pour prendre les décisions d'ordre organisationnelles, financières, humaines et éducatives. Doté(e)s d'un pouvoir hiérarchique, ils/elles doivent rassurer et être disponible(s) pour assurer la permanence de l'activité et sa continuité, en respect des engagements internes et externes, des réglementations diverses et obligations en tant qu'employeur. Pour ce faire, ils/elles doivent se répartir dans les différentes instances mises en place (groupes, sans référence officialisée...) et entretenir un lien étroit avec le Groupe Coordo. Pour officialiser ce lien, une réunion trimestrielle est organisée réunissant les groupes Pilote et Coordo.

L'AG procède annuellement à l'élection des Co-Président(e)s (de 7 à 9), qui composent le Groupe Pilote. Les Co-Président(e)s sont élu(e)s pour 2 ans. Le tiers des membres du Groupe Pilote est renouvelable chaque année. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Groupe Ressource (GR)

Le GR se réunit 3 fois minimum dans l'année ou chaque fois qu'il le juge nécessaire (à la demande de la moitié de ses membres) et prend ses décisions au consensus selon les modalités du règlement intérieur.

Le GR est composé de 15 membres maximum : adhérent(e)s, bénévoles et salarié(e)s volontaires, intéressé(e)s pour concourir au développement de l'association, à ses projets, à sa vie interne, sans prise de responsabilité officielle. L'entrée dans le GR est libre et possible toute l'année (avec la qualité d'adhérent ou de membre de l'équipe et en fonction de places disponibles). Toutefois, une implication d'un an minimum est demandée pour faciliter le suivi, la qualité des travaux et les échanges au sein du groupe.

Les Co-Président(e)s peuvent faire partie du GR, mais ce n'est pas obligatoire. En cas de carence de volontaires ou pour atteindre le minimum de 10 membres, le Groupe Pilote peut tirer au sort parmi les adhérents, jusqu'à acceptation des intéressé(e)s. Dans tous les cas, le nombre d'adhérents doit être supérieur ou égal à celui des membres de l'équipe.

Si besoin, et pour faciliter les avancées et ses interactions avec l'association, le GR peut recevoir le soutien de membres du Groupe Coordo pour assurer la partie organisation et animation des travaux et échanges (invitation, ODJ, matériels, secrétariat...).

Ce groupe participe à l'activité en abordant/creusant des thématiques spécifiques et/ou transversales, nécessitant des avis, des ressources, des échanges, des recherches éventuelles. A ce titre, le GR peut solliciter le GP pour lui fournir des éléments de

compréhension (qualitatifs, quantitatifs...), inviter des personnes internes ou externes à l'association, définir ses propres thématiques de travail et/ou interagir avec le GP, auquel il peut transmettre des préconisations, les résultats de ses travaux...

Cette instance de réflexion et de préconisation ne pourrait se résumer à une instance de suivi ou de contrôle de l'action menée par le Groupe Pilote. Réciproquement, il n'y a pas de lien hiérarchique fonctionnel entre le Groupe Pilote et le Groupe Ressources (les Co-Président(e)s assurent néanmoins la responsabilité de la vie associative).

Tous les travaux sont disponibles pour l'ensemble des adhérents et doivent entrer en cohérence avec les principes de l'éducation populaire. Des consultations, référendums ou autres formes participatives peuvent être mises en place en direction des adhérents.

Le Groupe Coordo (GC)

Composée des Responsables de secteur et du Directeur, le Groupe Coordo organise l'activité au travers des secteurs (petite enfance, enfance, jeunesse, espace de vie sociale, accueil-comptabilité-communication...), développe les projets adéquats, mobilise et sollicite les ressources nécessaires, rend compte régulièrement de son activité et de ses besoins auprès du Groupe Pilote.

Instance de coordination, elle partage ses informations de manière à favoriser les liens inter-secteurs et l'émergence de projets collectifs, dans un esprit de solidarité et de complémentarité. Régulièrement, elle définit/met à jour ses règles de fonctionnement propre pour faciliter les échanges et les décisions, leur communication et leur mise en œuvre.

Les fiches de poste définissent les statuts, rôles et fonctions de chacun de ses membres. Le Directeur a délégation permanente des Co-Président(e)s sur les questions employeur, réglementaires et financières. Il prend des décisions en associant les responsables de secteur et en recherchant le consensus, dans l'intérêt de l'association. Sur des questions sensibles, la validation du GP permettra de clarifier le positionnement de l'association.

Le Groupe Coordo se réunit tous les quinze jours. Pour faciliter la coordination au sein de l'association, le GC se réunit également :

- 1 fois/trimestre avec le GP,
- 1 fois/trimestre avec l'équipe administrative (accueil-secrétariat).

Il peut également inviter tous les membres de l'équipe susceptibles d'être intéressés par les sujets traités (adjoints, animateurs...).

La mise en place de Rdvs adhérents destinés à informer, vulgariser et partager des éléments clefs du projet avec les adhérents intéressés par tel ou tel sujet, tout au long de l'année, participera à acculturer les adhérents au projet, aux modes d'animation, mobiliser de futurs membres des instances... Les membres du Groupe Coordo assureront 6 rdvs/an, en associant des membres de l'équipe (adjoints, animateurs, équipe administrative).

Ex de thématiques :

- Comment accompagne-t-on un projet de jeunes ?
- De quoi est composé le budget d'A'A ?
- La motricité libre, en quoi ça consiste ?
- La réglementation des accueils enfance-jeunesse ?
- Une journée type à l'accueil de loisirs ?
- La tarification libre c'est quoi ?
- Quelle utilisation du « Libre » dans l'architecture informatique de l'association ?

Le Groupe Vie Asso (GVA)

Le GVA est une instance mixte (Adhérents, Salariés, Bénévoles) destinée à alimenter la vie associative interne au travers d'actions nécessaires à la vie associative :

- Organiser et préparer l'AG annuelle,
- Mettre en place des formations collectives,
- Organiser des journées ou associatives thématiques,
- Mettre en œuvre le Réseau de Compétences et de Savoirs,
- Bilan et renouvellement du Projet Social,
- Insuffler et organiser des temps conviviaux avec les adhérents.

Sa composition est libre et basée sur le volontariat. Pour faciliter l'articulation avec le calendrier annuel, l'équipe salariée, les dispositifs à activer... un/des membres du Groupe Coordo anime(nt) et suivent les travaux du GVA. Celui/ceux-ci est/sont garants de la conformité des travaux et propositions du GVA avec les valeurs et fonctionnements de l'association.

Le GVA détermine, selon ses membres et l'actualité de l'association, le rythme de ses rencontres, ses priorités d'action, en respectant certaines obligations statutaires (AG par exemple).

Les Groupes Projets (GPS)

Précédemment organisés en commissions, les Groupes Projets (GPS) ne se structurent pas forcément par secteurs d'activité. Leur vocation serait plutôt d'accompagner l'émergence de projets émanant des adhérents, des bénévoles, des salariés.

Dans les faits, et dans la continuité de ce qui fonctionne déjà, les Groupes Projets peuvent s'organiser autour de compétences partagées salariés-bénévoles-adhérents, pour accompagner le développement des activités d'un secteur, par exemple :

- Groupe Projet Jeunesse (anciennement Commission Jeunesse),
- Groupe Projet Jeu-EVS...

Des salariés sont référents et animateurs de ces groupes, en interaction avec la vie des secteurs d'activité.

Mais en phase avec des besoins repérés et des dynamiques d'action enclenchées ou en devenir, ces groupes projets peuvent aussi et surtout se mettre en place à l'initiative d'adhérents, de bénévoles et/ou de salariés, à n'importe quel moment de l'année.

Ouverts à tous, ils peuvent être autonomes dans leur fonctionnement et s'appuyer sur le/les membres salarié(s) pour communiquer leurs travaux et propositions et s'articuler avec les fonctionnements des secteurs de l'association, en lien avec le Groupe Coordo.

Potentiellement inter-secteurs, ces groupes sont thématiques et font résonance aux valeurs associatives portées et aux méthodes éducatives mises en œuvre. Les travaux engagés peuvent être de l'ordre de l'échange d'informations, de réflexion collective, de recherches, d'actions menées, d'activités précises, de mise en place de projets, d'espaces de parole, d'expériences... Pour faciliter les interconnexions et l'implication des adhérents vis à vis des thématiques portées, ces Groupes Projets doivent communiquer leur existence, leurs avancées, leurs projets...

Cette nouvelle gouvernance est officialisée au travers des nouveaux statuts de l'association, à l'occasion de l'AG extraordinaire du 02/10/2020.
